

Les crédits du ministère des Affaires étrangères et européennes dans le projet de lois de finances pour 2010.

Alors que le budget de la mission « action extérieure de l'Etat » vient de passer devant la commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale, faisons le point sur les éléments principaux qui ressortent du budget 2009 du ministère.

➤ Le budget d'un ministère des Affaires étrangères s'inscrit cette année encore dans le cadre excessivement rigoureux de **la révision générale des politiques publiques (RGPP)**.

Il est ainsi prévu de **supprimer 255 ETPT** (équivalents temps plein travaillé) au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes en 2010, au titre de la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

C'est sur le terrain, auprès des Français de l'étranger, que les effets se feront sentir, puisque les suppressions de postes devraient porter principalement sur le réseau diplomatique et consulaire.

Le contexte est celui d'une réorganisation du **réseau diplomatique** sur la base de **trois** catégories d'ambassades :

- une **trentaine d'ambassades à compétences élargies** couvrant toute la gamme des fonctions de l'Etat à l'étranger ;
- une **centaine d'ambassades à missions prioritaires** devraient concentrer leurs activités sur un certain nombre d'objectifs précis définis selon les pays concernés ;
- une **trentaine d'ambassades de présence diplomatique** devraient assurer une voire deux missions (économique, politique, consulaire).

Cette réforme prévoit également une rationalisation du **réseau consulaire** qui devrait être profondément revu, avec une diminution du nombre et de la taille des consulats dans les pays de l'Union européenne et un renforcement dans les pays émergents.

➤ **Les crédits destinés au ministère des Affaires étrangères et européennes sont plus élevés que ce qui était prévu dans la loi de programmation triennale 2009-2011.**

Les crédits supplémentaires dégagés se répartissent de la manière suivante :

- 10 millions d'euros supplémentaires destinés à **l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger** afin de lui permettre notamment de financer les charges sociales de ses personnels ;
- 20 millions d'euros supplémentaires pour **l'action culturelle extérieure**, conformément à l'engagement du ministre des Affaires étrangères et européennes Bernard Kouchner ;

- 20 millions d'euros supplémentaires destinés à **l'action en Afghanistan et au Pakistan** ;
- 10 millions d'euros pour les **rémunérations des personnels**.

Pour ce qui concerne les Français de l'étranger, deux programmes budgétaires sont à examiner attentivement :

➤ **Le programme 151 « Français à l'étranger et action consulaire » de la mission « Action extérieure de l'Etat » : malgré une hausse apparente, les crédits seront insuffisants pour faire face à la prise en charge des frais de scolarité.**

Le programme 151 voit en apparence ses crédits augmenter fortement en 2010, avec une hausse de 14 millions d'euros (+ 5 %) hors rémunérations. **Cette hausse est toutefois insuffisante pour financer le coût de la prise en charge progressive des frais de scolarité des élèves français des classes de lycées**, qui devrait s'appliquer aux classes de seconde à la rentrée et dont le coût supplémentaire est évalué à 20 millions d'euros pour 2010.

En conséquence, les crédits de l'action 1 « Administration des Français » du programme 151 devraient diminuer de 6 millions d'euros en 2010 par rapport à 2009.

Etant donné que 2,3 millions d'euros avaient été prévus en 2009 au titre de l'action 1 pour financer les élections des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, cette diminution ne serait en réalité que de 3,3 millions d'euros pour 2010. Elle se répartirait de la manière suivante :

- une baisse de 1,4 million d'euros des dépenses de téléadministration ;
- **une diminution sensible de près de 1,6 million d'euros sur les actions sociales pour les Français établis hors de France**, dont l'enveloppe totale passerait de 16 à 14 millions d'euros en 2010.

Même en prenant en compte cette compensation douloureuse pour les Français à l'étranger les plus démunis, le coût croissant de la prise en charge des frais de scolarité des élèves français suscite de fortes inquiétudes. **Le manque de financement est, en effet, estimé entre 8 et 10 millions d'euros pour l'année 2010.**

En l'absence d'encadrement de la prise en charge des frais de scolarité, par un système de plafonnement ou un moratoire, **il faut craindre une diminution des financements des bourses sur critères sociaux destinés aux élèves des établissements français à l'étranger.**

➤ **Le programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique » de la mission « Action extérieure de l'Etat » voit ses crédits augmenter légèrement, passant de 505 millions d'euros en 2009 à 508 millions d'euros en 2010.**

Sur ce montant de 508 millions d'euros, environ **420 millions d'euros sont destinés à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), qui voit ses financements progresser de 8 millions d'euros par rapport à 2009** (soit une augmentation de 10 millions d'euros par rapport à ce que prévoyait la Loi de programmation triennale).

L'AEFE devrait malgré tout connaître une situation budgétaire très délicate, avec un manque de financement évalué à 10 millions d'euros par rapport au projet de budget de

l'agence. Cela tient notamment au poids des charges patronales des personnels, mais aussi à la forte hausse des frais de scolarité des établissements à l'étranger et au coût de la prise en charge des frais de scolarité des élèves français voulue par le Président de la République.

Les crédits destinés à l'action culturelle extérieure devraient pouvoir être maintenus à leur niveau actuel, alors que la loi de programmation triennale prévoyait une forte baisse de ces crédits en 2009 et 2010. Les 20 millions d'euros supplémentaires devraient se répartir entre le programme 185 (à hauteur de 8 millions d'euros) et le programme 209 (11 millions d'euros), avec d'éventuels redéploiements entre les deux.